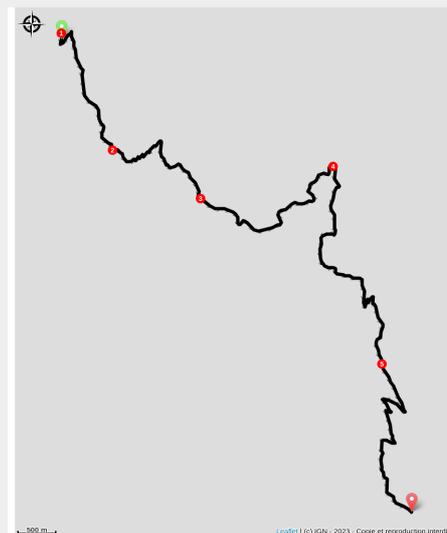


GR® des Grands Lacs-Étape2

Secteur Grand Anney - Leschaux



Au col de Leschaux



Deuxième étape, relativement courte, de la traversée des Grands Lacs qui rejoint le cœur des Bauges à Bellecombe-en-Bauges, en passant par Leschaux et le col du même nom.

La descente du Semnoz, à nouveau forestière, bascule vers le pays du Laudon, la rivière qui rejoint le lac d'Annecy mais prend sa source non loin du col de Leschaux. Une dernière grimpe, un passage à l'alpage du Sollier dominé par le roc des Boeufs et c'est déjà le cœur des Bauges !

Infos pratiques

Pratique : Itinérance pédestre

Durée : 5 h 20

Longueur : 14.6 km

Dénivelé positif : 565 m

Difficulté : Difficile

Type : Itinérance

Itinéraire

Départ : Les Rochers Blancs, Leschaux

Arrivée : Gîte du Roc des Bœufs, Mont-Devant, Bellecombe-en-Bauges

Communes : 1. Leschaux
2. La Chapelle-Saint-Maurice
3. Bellecombe-en-Bauges

Profil altimétrique



Altitude min 898 m Altitude max 1640 m

1 - Au Chalet nordique du Plateau, prendre la D110, passer le lacet et 200 m plus loin en descendant, prendre le sentier de droite qui traverse les alpages puis en forêt. Passer au-dessus des Chalets du Villard et, toujours en descendant, atteindre la D110 à la Croisée du Villard.

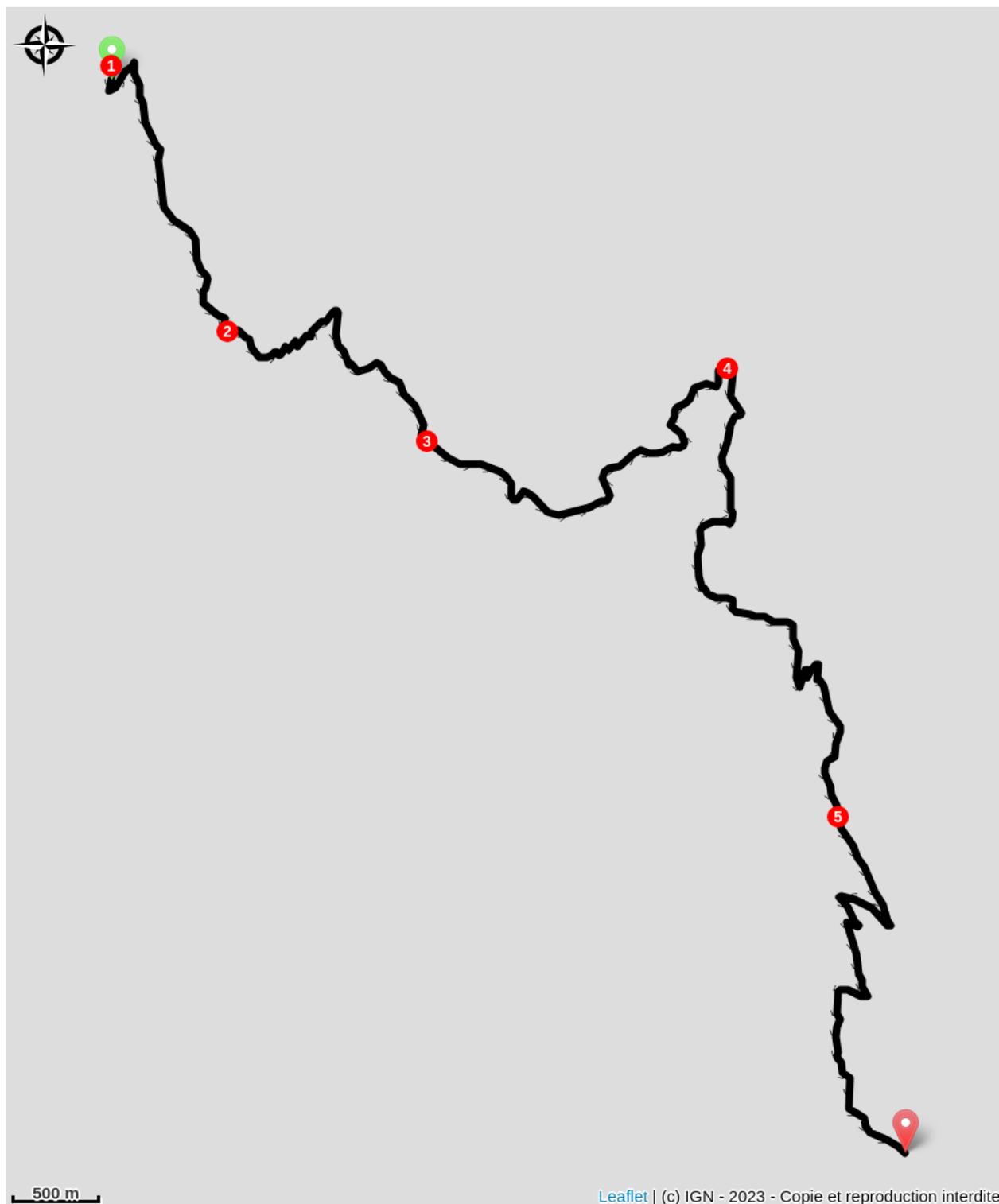
2 - Traverser la route et continuer le sentier forestier qui descend le flanc de la montagne du Semnoz. Rejoindre une route en sortant de la forêt et gagner le village de Leschaux (930 m).

3 - Quitter Leschaux par un ancien chemin et rejoindre le Col de Leschaux (900 m). En face, suivre alors la D10 sur environ 2 km.

4 - Au carrefour de la Chappelle-Saint-Maurice (940 m), sans entrée dans le village, prendre à droite la route pastorale jusqu'au Créterny (1060 m). Grimper alors sur la gauche le raide sentier qui rejoint en forêt puis en alpage, les Chalets du Sollier (1440 m).

5 - Traverser les chalets puis redescendre en empruntant la piste pastorale sous le Roc des Bœufs jusqu'au hammeau de Mont Derrière (1030 m). Suivre la route descendante jusqu'à la prochaine bifurcation. Prendre alors à gauche la route en direction de Mont Devant (1023 m). Poursuivre en face jusqu'au gîte du Roc des Bœufs.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras lyre.

Roc des Bœufs

La partie finale de la course « Roc des Bœufs » se situe dans une zone d'hivernage du Tétras-Lyre.

- **Merci d'adopter les attitudes suivantes :**

-- Limitez au maximum la surface de neige impactée par votre passage : à la montée en suivant la trace principale, à la descente en ayant une trajectoire la plus rectiligne possible et en privilégiant les secteurs déjà tracés,

-- Soyez discrets et ne vous attardez pas dans cette zones.

Partout ailleurs conservez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Télécharger la carte ici : http://www.parcdesbauges.com/images/contenus/pages_seules/RCP/carto_2018/roc_des_boeufs_2018.pdf

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal pour le Tétras-lyre.

Participez à sa préservation et adoptez l'attitude « Be Part of the Mountain », en évitant particulièrement les lisières et les surfaces moins enneigées, ressources de nourriture pour la faune sauvage.

www.bepartofthemountain.org/fr/

www.parcdesbauges.com/fr/bpm

Présence potentielle de chien de protection

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc, a.stucker@parcdesbauges.com

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

Réglementation sur le Semnoz pour préserver la faune et la flore

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Mairies de Gruffy, Leschaux et Quintal.

Du 1er mai au 31 octobre de chaque année, la réglementation suivante s'applique :

- Interdiction de bivouac, sauf autorisation et zones délimitées dans les arrêtés.
- Chien tenu en laisse.
- Feux de camp en plein air interdits.
- Circulation pédestre hors sentiers interdite.
- Baignade d'humains et d'animaux interdite.
- Circulation véhicules à moteur interdite sur les pistes sauf autorisation.
- Stationnement camping-car, caravanes et véhicules aménagés autorisé uniquement sur les aires de stationnement.
- Nuisances sonores interdites.
- Décollage et atterissage en parapente autorisé uniquement sur la zone définie.
- Feux d'artifices et pétards interdits.

Pour connaître les exceptions et avoir plus d'informations, consulter l'arrêté municipal complet, en cliquant sur 'En savoir plus' ci-dessous.